



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 336 ET 301-05

1. Lors d'une séance tenue le 20 avril 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 336 et 301-05 intitulé :
 - **Règlement numéro 336 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux**
 - **Règlement numéro 301-05 modifiant le Règlement sur la gestion des matières résiduelles numéro 301-2024-01 afin de modifier le volume de branches permis et le temps alloué**
2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 16 mars 2026
Dépôt des projets de règlement	Le 16 mars 2026
Adoption des règlements	Le 20 avril 2026
Avis public d'entrée en vigueur	Le 21 avril 2026
4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Sandra Boulanger
Directrice générale